

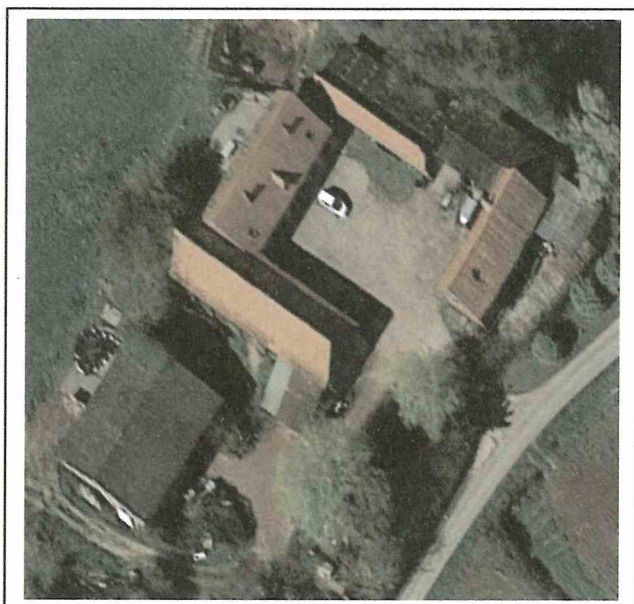
Fiche Changement de destination

Nom de la commune : FLETRE

Identification

Désignation de l'élément à protéger : corp de ferme

N° de voirie : 2065



Rue, lieu-dit ... : ROUTE DU
MONT DES CATS

N° de parcelle : 0072

Section cadastrale : ZC

Propriété publique : NON
Propriété privée : OUI

N° de la fiche : 2

Questionnaire :

- 1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?
- 2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère ?
- 3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation ?
- 4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie ?
- 5 - Le bâtiment est-il proche du centre et des services ?
- 6 - La vocation future doit-elle être mixte ?
- 7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique ?
- 8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement ?
- 9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum ?
- 10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune ?

Oui

Non

X

x

x

x

x

x (possible)

X

X

2

x

Coordonnées du rédacteur : Masquelier philippe

Date : 24/07/2021

Fiche Changement de destination

Nom de la commune : FLETRE

Identification

Désignation de l'élément à protéger :

N° de voirie : 152



Rue, lieu-dit ... : CR BOIS DE LA GARENNE

N° de parcelle : 0036

Section cadastrale : ZC

Propriété publique : NON

Propriété privée : OUI

N° de la fiche : 1

Questionnaire :

- 1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?
- 2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère ?
- 3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation ?
- 4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie ?
- 5 - Le bâtiment est-il proche du centre et des services ?
- 6 - La vocation future doit-elle être mixte ?
- 7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique ?
- 8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement ?
- 9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum ?
- 10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune ?

Oui

Non

x

x

x

x

x

1

x

x

x

x

Coordonnées du rédacteur : Masquelier philippe

Date : 24/07/2021